



## 01/06/22 - Communiqué de presse

**Suite au dernier rapport du GIEC et face à la flambée du coût des énergies fossiles, la Fédération FLAME appelle le nouveau Gouvernement et la future Assemblée Nationale à se saisir à bras le corps du sujet de la transition énergétique qui sera territoriale ou ne sera pas !**

« Il nous reste 3 ans pour inverser la tendance » assène le GIEC dans son dernier rapport. A cela s'ajoute la flambée du coût des énergies.

Les communes et intercommunalités sont fortement touchées par ces hausses d'énergie pourtant elles disposent potentiellement de nombreux leviers pour mettre en œuvre la transition énergétique de leur territoire qui les mettra à l'abri, ainsi que leurs administrés, des hausses futures du coût du gaz, de l'électricité et des carburants.

Encore faut-il qu'elles aient les moyens humains et financiers d'activer ces leviers !

Côté moyens humains, les communes et intercommunalités peuvent s'appuyer sur les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC), l'outil des collectivités inscrit dans le code de l'énergie (article L211-5-1) dont le rôle d'agences d'ingénierie territoriale et partenariale à but non lucratif a été renforcé par la loi climat et résilience d'août 2021.

Certaines collectivités s'appuient sur leur ALEC depuis de nombreuses années à l'instar de l'ALEC de Nancy Grand Territoires qui en mutualisant des conseillers énergie auprès de 70 communes a permis à une vingtaine d'entre elles d'économiser plus de 20% de leur consommation d'énergie sur leur patrimoine en 10 ans.

C'est aussi le cas des communes du Puy de Dôme qui s'appuient depuis plus de 20 ans sur l'Aduhme (ALEC du Puy de dôme). Ainsi, grâce à l'opération COCON63 pilotée par l'Aduhme et le Conseil Départemental, 442 bâtiments publics ont pu bénéficier d'une isolation de 92 000 m<sup>2</sup> de combles.

De son côté, la Métropole de Lyon a mis en place conjointement avec l'ALEC Lyon un contrat de chaleur renouvelable pour le développement des énergies renouvelables thermiques sur son territoire. L'ALEC Lyon assure l'accompagnement technique des porteurs de projet dans le cadre de ce programme qui a permis de déployer depuis 2020 près de 4 500 MWh EnR et d'accompagner plus de 70 porteurs de projet sur des projets de chaleur renouvelable.

De nombreux autres exemples pourraient être cités...

Pourtant aujourd'hui seulement 14 métropoles, 47 communautés d'agglomération et 208 communautés de communes représentant 6610 communes et 1/3 de la population française se sont dotées de cet outil. **La fédération FLAME demande au gouvernement de favoriser la création d'ALEC véritables accélérateurs de la transition énergétique dans les territoires.**

Les collectivités locales ont également besoin de moyens pour mettre en œuvre leur politique énergie-climat locale telle que prévue dans leur PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), c'est-à-dire financer leurs investissements en faveur de la transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments, production locale d'ENR, infrastructures de transports en communs et mobilités actives...) mais également pour financer l'ingénierie (Leurs services techniques et les ALEC pour l'ingénierie amont mais aussi les Bureaux d'étude et Maitres d'œuvre pour l'ingénierie de projets).

Au cours de multiples rencontres avec le Ministère de l'Ecologie pour plaider en faveur d'un financement de la transition énergétique des territoires, notamment par l'abondement direct d'une part de la Contribution Climat Energie (CCE), La Présidente de la FLAME a bien noté que l'ensemble des taxes liées à l'énergie et au carbone étaient vouées à alimenter le pot commun de l'Etat.

C'est pourquoi la fédération FLAME propose à l'Etat de créer à partir de son Budget Global une ligne budgétaire dédiée à la « Transition énergétique des Territoires » qui serait déclinée en budget annexe au sein des collectivités locales afin de leur donner les moyens de financer une ingénierie experte mutualisée et d'être une amorce pour de futurs investissements.

**La fédération FLAME exhorte donc le nouveau gouvernement et le parlement d'intégrer une telle ligne budgétaire au PLF2023.** On ne peut pas se permettre de perdre un an de plus, Il y a urgence !

---

[Ce communiqué de presse est diffusé suite à la conférence de presse tenue par Maryse Combres Présidente de la fédération FLAME et des membres du Conseil d'Administration de la fédération sur le stand de FLAME le Mercredi 1er juin 2022 à 13h45 au Palexpo de Genève dans le cadre des Assises Européennes de la Transition Energétique.](#)

### [À propos de FLAME](#)

La Fédération FLAME regroupe les 40 Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) de France qui agissent auprès de près de 7000 communes représentant 23 millions d'habitants.

Constituées de près de 600 salariés, les ALEC sont des agences d'ingénierie territoriales et partenariales reconnues par l'article 165 de la loi climat et résilience d'août 2021. Présidées par des élus locaux, outils des collectivités locales, les ALEC sont des accélérateurs de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique dans les territoires.

La fédération FLAME anime les échanges de bonnes pratiques entre les ALEC et met en œuvre des projets mutualisés. Elle représente les ALEC auprès des instances nationales et européennes. Elle aide les collectivités qui le souhaitent à créer une ALEC sur leur territoire.

Actuellement, FLAME est présidée par Maryse COMBRES, conseillère régionale de Nouvelle Aquitaine, et administratrice de l'ALEC de la métropole de Bordeaux et de la Gironde.

---

**Contact Presse :**

**Frank Sentier**, Délégué général de la fédération Flame, 06 95 72 67 02  
[frank.sentier@federation-flame.org](mailto:frank.sentier@federation-flame.org)

Site internet : [www.federation-flame.org](http://www.federation-flame.org)

Twitter : [@FlameFederation](https://twitter.com/FlameFederation)

LinkedIn : [www.linkedin.com/company/federation-flame/](http://www.linkedin.com/company/federation-flame/)